

**Renseignements en vue d'une demande  
d'exercice sur un site distinct de la résidence professionnelle  
(article 85 du code de déontologie médicale  
modifié sous  
l'article R.4127-85 du code de la santé publique)**

I – Demande formulée par le Docteur : \_\_\_\_\_

Inscrit au tableau du Conseil départemental : \_\_\_\_\_

qualification : \_\_\_\_\_

adresse du site pour lequel l'autorisation est sollicitée : \_\_\_\_\_

lieu de la résidence professionnelle habituelle : \_\_\_\_\_

Autorisation d'exercice sur d'autres sites :      oui                       non

(si oui, préciser les dates et lieux d'autorisation)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

II – Renseignements sur le site et les modalités de l'activité envisagée

A : motif de la demande

1/ argument démographique :

- description des besoins de population : personnes âgées, ....., afflux saisonnier de population, moyens de transport ....
- description de l'offre médicale : nombre de médecins ou spécialistes de la même discipline : en ville, en établissement de soins public ou privé ; éloignement des cabinets de même discipline

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

2/ argument technique :

- nature de l'activité envisagée : consultation et/ou intervention (préciser les actes envisagés, les nom et qualifications des différents intervenants)

**B : conditions d'exercice sur le site**

- description de l'installation :  
locaux, prise de rendez-vous, secrétariat, moyens en personnel et matériel disponible  
joindre les contrats
- temps hebdomadaire consacré sur le site et dispositions prises pour assurer la continuité des soins et la réponse aux urgences

---

---

---

---

**III – Renseignements sur l'activité à la résidence professionnelle habituelle**

nature de l'activité

temps consacré

dispositions prises pour assurer la continuité des soins et réponse aux urgences.

---

---

---

---

**IV – Renseignements concernant l'activité sur les autres sites d'exercice autorisés**

nature de l'activité

temps consacré

dispositions prises pour assurer la continuité des soins et réponse aux urgences.

---

---

---

---